



CONSEIL COMMUNAL
1072 FOREL (LAVAUX)

Préavis 12/2017

Fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ à Fr. 65'000'000.- et modification de l'article 13 ch. 10 des statuts de l'ASIJ

EXTRAIT

**du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017 du
Conseil communal de Forel (Lavaux)**

Présidence : Monsieur Eric Mercanton

Le Conseil communal de Forel (Lavaux)

Vu le préavis municipal n° 12/2017,
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. de refuser de fixer le plafond d'emprunt de l'ASIJ à Fr. 65'000'000.-
2. de ne pas accepter la modification de l'article 13 ch. 10 des statuts de l'ASIJ telle que proposée.

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2017.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Mercanton

Président



Line Pabst

Secrétaire